RÈGLEMENT

-Tous les règlements sont sujets à changement pour le bon fonctionnement de la ligue.

- Tous règlements non stipulés sur cette page seront règlementé par le commissaire.

- Nous sommes ici pour nous amuser et participer donc le commissaire se réserve le droit de congédier tout Dg qui présentera une attitude antisportive. (Langage abusif par exemple) ou qui ne participe pas activement aux activités de la ligue.

- le email officiel de la ligue est po33955@gmail.com.

-La Ligue est simulé par le Commissionnaire avec le logiciel STHS V3.

- Les cotes de joueurs sont changées à toutes les ans selon leurs statistiques dans la NHLE, cependant chaque club a droit de recotter quatre joueurs selon la NHL.

-Les trio sont envoyés à l’hébergeur quand vous faite save to file sur STHS client.

-Les transactions doivent être confirmées sur le forum par les deux clubs.

- Le portail sera mis a jour tous les jours

- Les 8 premières équipes de chaque conférence seront des séries éliminatoires.

- Les séries sont des 4 de 7.

- Les 8 équipes qui ne feront pas les séries, feront partie d'une loterie pour déterminer l'ordre de sélection pour le repêchage. Le reste des équipes seront placées par ordre de classement.

1. FATIGUE DES JOUEURS

2. ALIGNEMENTS

3. REPÉCHAGE JUNIOR

4. CREATION DE PROSPECT

5. TRANSACTIONS

6. BALLOTAGE

7. RACHATS DE CONTRAT

8. OVERALL

9. MASSE SALARIALE

10. RETRAITE

11. JOUEUR AUTONOME

12. DEMENAGEMENT CONCESSION et FINANCE.

13. TUTELLE DE CLUB.

14. CHANGEMENT D’ENTRAINNEUR

15. TOURNOIS DES RECRUES

1.FATIGUE DES JOUEURS

- Un joueur qui joue plus de 22 minutes dans un match verra sa condition baisser de 1

- Un joueur qui joue plus de 24 minutes dans un match verra sa condition baisser de 2

- Un joueur qui joue plus de 26 minutes dans un match verra sa condition baisser de 3

- Un défenseur qui joue plus de 26 minutes dans un match verra sa condition baisser de 1

- Un défenseur qui joue plus de 28 minutes dans un match verra sa condition baisser de 2

- Un défenseur qui joue plus de 30 minutes dans un match verra sa condition baisser de 3

- Un gardien qui reçoit plus de 30 tirs au but dans un match verra sa condition baisser de 1

- Un gardien qui reçoit plus de 35 tirs au but dans un match verra sa condition baisser de 2

- Un gardien qui reçoit plus de 40 tirs au but dans un match verra sa condition baisser de 3

2. ALIGNEMENTS

- Vous devez télécharger le logiciel STHS Client V3 pour faire votre alignement

- Vous devez télécharger le fichier de la ligue à chaque jour sur le portail du forum pour faire votre alignement et l'envoyer

- Vous ne pouvez pas avoir plus de 60 joueurs sous contrat dans votre club

- Vous devez avoir un Minimum de 45 joueurs sous contrat dans votre club

- Vous pouvez avoir jusqu'à 23 joueurs dans votre alignement

PRO, par contre seulement 20 joueurs (incluant les gardiens) pourront jouer les parties.

- Vous ne pouvez pas faire jouer un joueur sur le 1er et 2ieme trio en même temps.

- Vous devez avoir un minimum de 3C /3LW /3RW /6D /2G dans votre alignement PRO.

-Un joueur de 67 ov ou plus ne peut descendre dans les mineurs. 77 ov pour un gardien

-Un joueur de moins que 20ans ne peut pas jouer AHLE

3.REPÉCHAGE JUNIOR

- A chaque fin de saison régulière, durant les série il y aura un repêchage de 7 rondes avec les joueurs éligibles sur liste de la centrale NHL et ceux qui n’auront pas été repêchés lors du dernier repêchage.

- les joueurs éligibles n'auront pas de cottes, les DG repêche seulement le nom, nous créons le joueur quand le DG nous demande dans l'entre-saison.

- les joueurs repêchés seront placés dans la liste de Prospects des Dg.

- les Dg doivent garder au moins 2 choix par année.

- Il y a une loterie avant chaque repêchage pour déterminer l'ordre de sélection.

- La loterie inclue les 8 clubs qui n'ont pas fait les séries la saison précédente. Les autres équipes repêchent selon le classement de la saison.

- Le maximum de positions qu'un club peut gagner à la loterie est 4 positions

- Le maximum de positions qu'un club peut perdre à la loterie est 1 position.

4. CREATION DE PROSPECT

Les prospects sont créé dans l’entre-saison. J’utilise le calcul NHLe pour les résultats. Le calcul transfert la production du prospect dans sa ligue à un équivalent NHL. J’y vais aussi avec la logique si le joueur a des aptitudes autres qu’offensives. Je lis les scouting report (hockey writers particulièrement) Tout ça exige bien sûr une confiance envers votre commissaire.

Bonus ligue : +3ov pour la KHL et NHL +2ov SHL et Sm-Liiga et NLA (hommes)

Max 70ov pour les attaquants

Max 68ov pour les défenseurs

Tableau : Résultat NHLe=overall max

Defénseur 21-24 ans Défenseur 18-20 ans

40=70 max 22=63 max

35=68 max pour les 21-22 ans 19=61

30=66 16=59

25=64 13=57

20=62 10=55

pas de bonus ligue en rouge ou jaune

Attaquant 21-24 ans Attaquant 18-20 ans

en haut de ca ils tombent avec les 25+

50=72 -2ov si 21-22 ans

45=70 -2ov si 21-22 ans 45=70 max

40=68 40=67

35=65 35=64

30=62 + 1 si 24 30=61

 25=58

pas de bonus ligue en rouge

**Le prospect doit dépasser le palier pour avoir l’overall associé**

**NHLe=ov max (avec marge diminutive de -2 selon l’âge et le talent. Si âge minimum, -2 auto)**

**25 ans et plus**

pts=ov

Attaquant

10 à 30=60 à 63

30 à 40=64 à 66

40 à 60=67 à 70

60 à 70=71 à 74

70 à 80=75 à 77

80 à 95=78 à79

95 et +=80

pts=ov

Défenseur 25

5 à 10=60

11 à 20=60 à 64

21 à 30=64 à 68

31 à 40=68 à 72

41 à 50=72-75

51 à 60=75-77

61 et += 77-80

**Encore là, on y va avec la logique pour le résultat final.**

-Le prospect recevra un ELC(entry-level contract) est un contrat alloué à un joueur qui signe son premier contrat NHLE. Le contrat est d'une durée de 3 ans et la valeur es déterminé selon le rang de sélection au repêchage NHLE.

-Les salaires sont déterminés selon le tableau suivant.

Choix de 1ere ronde (1à13) 950 000$

Choix de 1ere ronde (14à26) 900 000$

Choix de 2ieme ronde (27à40) 850 000$

Choix de 2ieme ronde (41à52) 800 000$

Choix de 3ieme ronde (53à78) 750 000$

Choix de 4ieme ronde (79à104) 700 000$

Choix de 5ieme ronde (105à130) 650 000$

Choix de 6ieme ronde (131à156) 600 000$

Choix de 7ieme ronde (157à182) 550 000$

- Un prospect qui est Activé à l’âge de 24 ans ou plus n'a pas droit au contrat ELC. Il devra négocier un contrat d'une durée de deux ans avec un agent de joueurs.

5.TRANSACTIONS

-Lorsqu'une entente est conclu, tout les DG impliqué dans la transaction doivent aller sur le forum dans la section forum et écrire la transaction.

- Aucun échange ne sera accepté avant que le commissaire reçoive la confirmation de tous les DG impliqué dans l'échange.

- Par respect à l’autre DG de la ligue, vous avez 24 heures pour répondre à toutes les offres reçues par courriel. ( même si vous n'aimez pas l'offre ).

- Assurez-vous de bien remplir la transaction sur le forum. Nom complet des joueurs (très important) et bien indiqué à quel club appartient les choix échangés.

- Soyez sûr que tous les DG impliqués dans la transaction soient au courant des joueurs blessés.

- les Dg doivent garder au moins 2 choix par année.

- Lorsque les DG ont confirmé, l'échange devient officiel et la seule personne qui peut renverser la décision est le Commissionnaire et le vice-commissaire, pour ça il faut vraiment que la transaction soit vraiment inacceptable.

-Si une transaction le commissaire refuse une transaction, les deux équipes ont une semaine pour s’entendre sinon le commissaire va négocier une entente acceptable. Cependant si la transaction est pas accepté car l’équipe n’a pas le choix qui est dans l’échange, c’est aux dg de continuer ou arrêter la négociation.

- La date limite se situe à 75% du calendrier régulier.

- Aucune transaction ne sera acceptée après la date limite.

-Si vous mettez une clause dans votre transaction, elle sera respecté tant que les 2 dgs qui ont fait la transaction sont dans la ligue, dès un quitte la clause tombe.

6.BALLOTAGE

- Tout joueur ayant 24 ans ou moins peut être cédé aux ligues mineures sans passer par le ballottage.

- Tout joueur ayant 25 ans et plus devra passer par le ballotage s'il est envoyé dans les mineurs. Le DG devra continuer de payer 25% s’il est réclamé ou 50% du salaire s’il ne l’est pas.

- Un joueur qui a joué la saison précédente pro, ne pourra pas débuter la saison mineur à moins de passer par le ballotage.

- Si plus d'une équipe réclame le même joueur au ballotage, le joueur ira avec l'équipe qui a accumulé le plus bas pourcentage de points possible au classement au moment de l'offre de contrat.

- Si une équipe réclame un joueur au ballotage, elle devra placer ce joueur dans son équipe PRO.

- Pendant les séries éliminatoires, vous pourrez monter ou descendre des joueurs sans avoir à passer par le ballotage.

7. RACHATS DE CONTRAT

Vous pouvez racheter le contrat d'un joueur en tout temps.

- Pour racheter le contrat d'un joueur de 25 ans ou moins, vous devez lui verser 1/3 de ce qu'il lui reste a recevoir comme salaire.

- Pour racheter le contrat d'un joueur de 26 ans ou plus , vous devez lui verser 2/3 de ce qu'il lui reste a recevoir comme salaire.

- Un joueur qui voit son contrat être racheté, devient agent libre et peut être signé par un autre club.

- lors du rachat d'un contrat, 50% du montant racheté par le DG sera ajoutera la masse salarial du club sur une période de 2 ans.

8. OVERALL

-Selon la ligue NHLE.

-Quatre recottes NHL selon la demande du DG.

-Après la saison les joueurs montent toute de 1 de Expérience si font pas les séries. 2 d'expérience si font les séries et on rajoute 1 d'expérience par ronde supplémentaires.

-AHLE montent eux de 1 d'expérience par saison et 2 d'expérience s'ils font les série.

Système de recotte

Tous les joueurs sont séparé en groupe de 12 à 36 joueurs selon leur position et ov(Maximum 4 ov différence entre joueur de groupe).

Suite à ça , selon leur statistiques (MP, PTS, +-, Hit,Temps glace) je donne une note de 1 (meilleur) à 6(médiocre). Selon cette note le joueur monte ou descend en ov selon l’age.

Je note par le bas (un groupe de 14 gardiens, 3 vont avoir une note de 5 et 3 la note de 6. Deux notes de 4 3 2 1 seront données aux autres gardiens du groupe)

-Les joueurs AHLE sont majoré(division selon l'écart entre le meilleur NHLE vs AHLE) ensuite divisé par deux.

-Joueur 18a20ans monte max:5ov descend max:0ov

Exemple :

Note1= +5

Note2=+4

Note3=+3

Note4=+2

Note5=+1

Note6=0

-Joueur 21a23ans monte max:4ov descend max:1ov

-Joueur 24a28ans monte max:3ov descend max:2ov

-Joueur 29a34ans monte max:2ov descend max:3ov

-Joueur 35a37ans monte max:1ov descend max:4ov

-Joueur 38ans et plus monte max:0ov descend max:5ov

Système Complet qui me demande du temps et de la confiance envers votre commissaire.

Pour les recottes NHL, ce système s’applique :

Attaquant

10 à 30=60 à 63

30 à 40=64 à 66

40 à 60=67 à 70

60 à 70=71 à 74

70 à 80=75 à 77

80 à 95=78 à79

95 et +=80

Defenseur

5 à 10=60

11 à 20=60 à 64

21 à 30=64 à 68

31 à 40=68 à 72

41 à 50=72-75

51 à 60=75-77

61 et += 77-80

L’âge et le rôle du joueur sont aussi pris en compte.

Les recottes nhl sont illimités

9.MASSE SALARIALE

Fixer actuellement à 78 millions. (pourrait monter à 80M, dépendamment du draft de dissolution)

Réajustement a tous les entre saisons selon les revenu des clubs NHLE.

Non-respect de la masse salariale peut entrainer une suspension d'un joueur de votre equipes. Temps et aussi longtemps que le problème est pas réglés.

10. RETRAITE

Selon la NHLE. Un joueur ne se retire pas avant 36ans. Un joueur de 36 ans et plus qui ne reçoit pas contrat prendra sa retraite.

prend leur retraite si:

36ans 60ov et -

37ans 62ov et -

38ans 64ov et -

39ans 66ov et -

40ans et + 67ov

Si après les recotes et ils sont sous cette ov ils prennent leur retraite même s’il leur reste des années contrats.

11. JOUEUR AUTONOME

-Max:12 000 000. Min:550 000 Durée maximum:8ans

-Chaque club peut protéger un joueur de 28ans et plus qui tombe joueur autonome. Le reste tombe joueur autonome. 27ans et moins doit être renégocier avec leurs clubs. Il négociera avec un agent joueur.Les négociations se font dans les séries. Si vous vous attendez pas avec votre agent de joueur vous pouvez allezà l’arbitrage pour un contrat de 1 ans. L'arbitre est le commissaire.

-Les joueurs ayant évolué dans nhl ou ahl l'année précédente seront créé par la ligue et seront joueur autonome.

-Chaque équipe a une cote de popularité chez les agents Libres. Une cote ne peut être plus que +3 ou -3. 1cote = 250 000$ pour les offres de 5000000 et +.

 =200 000$ pour les offres de 4000000 à 5000000

 =150 000$ pour les offres de 2500000 à 4000000

 =100 000$ pour les offres de 1000000 à 2500000

 = 50 000$ pour les offres de 1000000 et +

Donc si vous offrez à Joe Sakic 5 000 000 mais vous avez une cote de +2, L’offre aux yeux du joueur est de 5 500 000 même si vous payez 5 000 000. Tandis que si un club avec une cote de -2 offre la même offre, aux yeux du joueur elle est de 4 500 000.

Vos cotes diminues si vous signez un joueur de 4Millions et + et vous l’échangez avant la mi- saison ou Vous ne fait pas les séries. Ils augmentent selon le contraire.

Cote des équipes

Actuellement tous à 0.

12. DEMENAGEMENT CONCESSION et FINANCE.

-Si un club NHLE est dans rouge financier NHLE 2ans il peut déménager dans un marcher ayant une vrai aréna nhl.

-Les clubs originaux 6 ne peuvent déménager.

-Les clubs AHLE peuvent déménager dans des marchés réalistes.

-Le président et v-p se garde le pouvoir de tranché contre un transfert.

-Je donne 5,000,000 par saison plus Je donne 50 000 par message forum, 250 000 par ronde de série et 1 000 000 par trophée.

13. TUTELLE DE CLUB.

-Chaque club sans DG se verra attitré un DG par intérim qui a déjà un club.

-Le DG par intérim ne doit pas être dans la même conférence que son club et ne peut réaliser d'échange avec son club

14. CHANGEMENT D’ENTRAINEUR

-Il peut se faire durant la saison.

-Cependant si vous voulez un entraineur de la AHLE d’un autre club pour votre club de la NHLE sa doit se faire dans l’entre-saison.

Autres :

- il est possible de retenir jusqu’à 50% du salaire des joueurs lors des transactions.

- Les DGs peuvent faire une offre aux joueurs internationaux évoluant dans les ligues suivantes :

**KHL
SM-Liiga
SHL
NLA
DEL
SEL
Collèges américains**

Les offres de contrat devront m'être envoyées par message privé seulement. Par la suite, je viendrai déposer dans « rumeurs » le nom du joueur visé, mais jamais je ne divulguerai l'équipe ni le contrat offert par le DG.
Nous fonctionnons de cette façon pour équilibrer les chances des DGs d'obtenir des joueurs internationaux de qualité, puisque ce n'est pas tout le monde qui suivent ces ligues.